

MAIRIE DE MIGNIERES

SEANCE DU 14 MARS

L'an deux mil dix-huit, le 14 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 07 mars 2018 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

Présents : Mmes BLONDEAU, CHRISTEAUT, DEBANT-RIZZO,

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, CARRE, LORIDE, DESCOTTES, PICHOT, BARBEAU, LEGER, LUTON, HENNEBERT, TESTAULT

Secrétaire de séance : Mr LORIDE

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET GENERAL COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 143 022.80€
- 73 - Impôts et taxes : 639 552.47 €
- 74 - Dotations, subventions : 107 238.05 €
- 75 - Autres produits de gestion courante : 18 823.61 €
- 77- Produits exceptionnels : 83 069.30 €
- 013 – Atténuation de crédits : 3 664.32 €

Soit un total de recettes de 995 370.55 €

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 169 410.62 €
- 012 - Charge de personnel : 251 195.27 €
- 65 - Autres charges de gestion courante : 79 720.38 €
- 66 - Charges financières : 71 224.42 €
- 67 – Charges exceptionnelles : 72 500 €
- 68 – Amortissement : 417.42 €
- 014 - FNGIR : 92 178 €
- 73 – Fond de péréquation : 2 787 €

Soit un total de dépenses de 739 433.11 €

Ce compte administratif de fonctionnement excédentaire de 255 937.44 € est adopté à l'unanimité.

Les recettes d'investissement d'un montant de 184 591.54€ correspondent aux fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, au fonds de concours de Chartres Métropole, à la subvention d'investissement pour les travaux de sécurisation du bourg.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 353 821.93 € se décomposent de la façon suivante : remboursement emprunt, les frais d'étude du projet mobilité, la mise en place d'un

ossuaire au cimetière, les travaux de voirie (signalétique et trottoirs), de l'acquisition d'un ordinateur pour l'école, de mobilier pour la restauration scolaire et la mise en place d'une alarme.

Le résultat de la section d'investissement déficitaire de 169 230.39 € compensé en partie par un excédent reporté de 71 292.57€ soit un déficit de 97 937.82€

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET C.C.A.S : Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 3 858.15€ correspondent aux fêtes et cérémonies, à la cotisation URSSAF, aux autres secours et au règlement de la taxe foncière.

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 5 400€ correspondent à la subvention communale de 5000 € et au repas des aînés pour 400€

Ce compte administratif de fonctionnement excédentaire de 1 541.85€ est adopté à l'unanimité.

La section d'investissement est excédentaire de 10.16 € Cette somme correspond au résultat reporté de l'exercice antérieur.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 faisant apparaître les résultats suivants : les dépenses de fonctionnement s'élevant à 10 118.45€ correspondent aux fournitures scolaires d'un montant de 9 330.42 € au transport pour 748€ et aux fournitures de petit équipement pour 40.03€

Les recettes de fonctionnement s'élevant à 9 975 € correspondent à la subvention communale.

Ce compte administratif déficitaire de 143.45 € pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'année précédente est approuvée pour tous ces budgets.

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET GENERAL : Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018 élaboré par la commission des finances et présenté à l'équilibre. Les prévisions budgétaires suivantes sont proposées :

Il a été décidé d'allouer une subvention à la caisse des écoles de 10 650 €, au CCAS de 4500 € ainsi qu'une subvention pour les associations de 12 000€ répartie de la façon suivante :

Amicale Pompiers	1 000 €
Association sportive	2000 €
A. P. E. E.M.	2 650 €
SARHA	500 €
Arts et Loisirs	500 €
Prévention routière	100 €
Comité des fêtes	3000 €

Société de chasse	350 €
Préserv' Action Terre et Littoral	150 €
FNACA	400 €
205 Sourire	250 €
DIVERS	1 100 €

Soit une somme totale de 12 000 €

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des taux d'imposition appliqués sur la Commune en 2017 à savoir :

- Taxe d'habitation : 11.38 %
- Foncier Non Bâti : 17.66 %
- Foncier Bâti : 28.26 %

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 11.49%
- Foncier Bâti : 18.54%
- Foncier Non Bâti : 28.54%

Et la recette fiscale attendue serait de 492 298.01 €

Recettes de fonctionnement :

- 70 - Vente de produits : 131 800 €
 - 73 - Impôts et taxes : 642 427.01 €
 - 74 - Dotations, subventions : 89 169 €
 - 75 – Autres produits de gestion courante : 17 612 €
 - 002 – Excédent reporté : 377 159.62€
- Soit un total de 1 258 167.63€

Dépenses de fonctionnement :

- 011 - Charges à caractère général : 265 750 €
 - 012 - Charge de personnel : 321 400 €
 - 65 - Autres charges de gestion courante : 109 150 €
 - 66 - Charges financières : 88 000 €
 - 673 - Titres annulés : 15 000 €
 - 022 - Dépenses imprévues : 43 189.63€
 - 73- Impôts et taxes - Prélèvement GIR : 92 178 €
 - 023- Virement section investissement : 310 000 €
- Soit un total de 1 258 167.63 €

Après débat délibération et vote les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce budget de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement d'un montant total de 1 677 967.76€ se décomposent de la façon suivante : remboursement de la dette, annuités d'éclairage public, frais d'honoraire pour la révision du PLU, l'aménagement de la Grange, l'acquisition d'un nouveau serveur pour la mairie, d'un smartphone pour dresser des Procès-Verbaux, d'une épareuse, de mobilier et d'informatique pour la classe supplémentaire, l'achat d'un lave-vaisselle, d'un four, d'une

bennette, d'une citerne, d'un tracteur, d'une tondeuse autoportée, de deux tailles haies thermiques, d'un aspirateur à feuilles, d'un souffleur, de mobilier bibliothèque, d'un nichoir à hirondelles, l'aménagement d'un arboretum, l'aménagement de sécurité rue de Chenonville et la réalisation de trottoirs au Bois de Mivoye.

Les recettes d'investissement correspondent au virement de la section de fonctionnement, au fonds de compensation de la TVA, à la taxe d'aménagement, aux subventions de Chartres Métropole au travers du Fonds de Concours, aux subventions du Conseil Départemental et de l'Etat. Ce budget d'investissement, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 677 967.76 € est approuvé à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 DU C.C.A.S. : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60623 – Alimentation Noël : 1000 €
- 6232 - Fêtes et cérémonies : 7500 €
- 62512 - Taxes foncières : 40 €
- 6451 - Cotisations URSSAF : 100 €
- 656 – Autres secours : 5 942.91 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 4500 €
- 752 – Fermage : 100 €
- 758 – Autres Produits de gestion courante : 500 €
- 002 – Excédent reporté : 9 482.91 €

Après vote ce budget équilibré à la somme de 14 582.91€ pour la section de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA CAISSE DES ECOLES : La commission des finances propose les prévisions budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- 60632 – Fournitures de petit équipement : 500€
 - 6061 – Fournitures non stockables : 100 €
 - 6064 – Fournitures administratives : 100 €
 - 6067 – Fournitures scolaires : 9 400 €
 - 6182 – Documentation : 250 €
 - 624 - Transport : 1909.96 €
- Soit un total de dépenses de 12 259.96 €

Recettes de fonctionnement :

- 7474 – Subvention communale : 10 650 €
 - 002 – Excédent reporté : 1 609.96€
- Soit un total de recettes de 12 259.96€

Après vote, ce budget de fonctionnement présenté en équilibre est adopté à l'unanimité.

FONDS DE CONCOURS :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que pour certains projets d'investissement la Commune peut demander une aide de financement auprès de l'agglomération.

Monsieur Le Maire sollicite l'autorisation de demande de fonds de concours à Chartres Métropole pour les projets suivants : acquisition d'un nouveau serveur pour la mairie, d'un smartphone pour dresser des Procès-Verbaux, d'une épareuse, de mobilier et d'informatique pour la classe supplémentaire, l'achat d'un lave-vaisselle, d'un four, d'une bennette, d'une citerne, d'un tracteur, d'une tondeuse autoportée, de deux tailles haies thermiques, d'un aspirateur à feuilles, d'un souffleur, de mobilier bibliothèque, d'un nichoir à hirondelles, l'aménagement d'un arboretum, l'aménagement de sécurité rue de Chenonville et la réalisation de trottoirs au Bois de Mivoie.

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à la demande de fonds de concours pour les projets ci-dessus et mandatent M Le Maire pour signer les actes s'y afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION - FDI :

Le Conseil Municipal de Mignières après débat délibération et vote émet un avis favorable à la demande de fonds départemental d'investissement concernant l'aménagement de sécurisation du Bois de Mivoie, l'aménagement de la rue de Chenonville et l'aménagement d'une salle polyvalente multi activité à Mignières.

AMENAGEMENT HALLE:

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation pour le choix des entreprises en vue de l'aménagement de la Halle de Mignières avait été lancée.

Monsieur le Maire, précise les points forts et les points faibles des diverses offres.

Après débat, délibération et vote le Conseil Municipal, à l'unanimité, d'émet un avis favorable à la désignation des entreprises des lots 1 à 10 classées premières avec un montant total retenu de 620 313.84€HT.

CLOS DE L'OUCHÉ / CLOS DE LA CHAPELLE :

Monsieur le Maire informe l'état d'avancement des dossiers Clos de L'Ouche et Clos de La Chapelle. Un plan du futur lotissement est présenté. Monsieur le Maire informe que 2 bailleurs ont été sollicités dans le cadre du projet du Clos de la Chapelle à savoir IVL 3F et Chartres Habitat. La proposition à ce jour la mieux-disant émane du bailleur Chartres Habitat.

MODIFICATION DES STATUTS CHARTRES METROPOLE :

Par délibération en date du 25 janvier 2018, Chartres métropole a approuvé la modification des statuts pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'article L.5211-5 du Code général des collectivités territoriales, en intégrant la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Cette modification statutaire étant soumise au vote des communes à la majorité qualifiée dans les conditions prévues à l'article L.5211-5 du CGCT, il appartient au conseil municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la modification des statuts telle qu'adoptée par Chartres métropole par délibération en date du 25 janvier 2018.

DEVIS PROJET SCOLAIRE : Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des élèves en BTSA concernant le projet de la mise en place d'un arboretum le long de la sente de l'allée des 3 fours et la mise en place d'un nichoir à hirondelles. Après débat délibération et vote il est décidé à l'unanimité d'accepter les deux devis.

CIMETIERE : Après débat, délibération et vote il est décidé, à l'unanimité de maintenir les tarifs suivants :

- Concessions temporaires de 15 ans : 120 €- superposition : 40 €
- Concessions temporaires de 30 ans : 200 €- superposition : 60 €
- Concessions temporaires de 50 ans : 400 €- superposition : 100 €
- superposition dans une concession perpétuelle : 500 €
- concessions de cases de columbarium d'une durée de 15 ans : 450 €la première urne – 200€la seconde urne
- concessions de cases de columbarium d'une durée de 30 ans : 850 €la première urne – 300€la seconde urne

Taxe de vacation funéraire : 15 €

Taxe d'accès au caveau provisoire :

- Gratuit pour 48 heures
- De 3 à 7 jours : 20 €
- Au-delà : taxe à la journée de 5 €

Taxe d'épandage des cendres : 50 €

Il est précisé que les tarifs de superposition s'appliquent autant pour l'inhumation d'un corps ou la mise en place d'une urne.

CROC FRAIS : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que le Conseil Municipal était invité à donner son avis sur l'exploitation d'une installation de conditionnement d'olives classée pour la protection de l'environnement. Le dossier qui est soumis à consultation du public du 15 janvier 2018 au mercredi 14 février 2018 inclus reprend tous les éléments concernant cette installation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Emet un avis favorable sur le dossier de consultation du public relative au projet d'exploitation d'une installation de conditionnement d'olives située sur le territoire de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que Bruno Chareau a été reçu à la formation de garde champêtre. Il sera définitivement prochainement les infractions qui pourront faire l'objet de verbalisation.

Monsieur le Maire informe que la responsable de la garderie a donné naissance à une petite fille.

La séance est levée à 23h30.

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
8	14/03/2018	Affectation de résultat	23/03/2018	26/03/2018
9	14/03/2018	Subventions Associations	23/03/2018	26/03/2018
10	14/03/2018	Taux imposition	23/03/2018	26/03/2018
11	14/03/2018	Budget Primitif 2018	23/03/2018	26/03/2018
12	14/03/2018	Fonds de concours	23/03/2018	26/03/2018
13	14/03/2018	Demande FDI – Espace polyvalent	23/03/2018	26/03/2018
14	14/03/2018	Demande FDI – rue de Chenonville	23/03/2018	26/03/2018
16	14/03/2018	Demande FDI – Bois de Mivoye	23/03/2018	26/03/2018
16	14/03/2018	Fonds de Concours	23/03/2018	26/03/2018
17	14/03/2018	Modification statutaire Chartres Métropole	23/03/2018	26/03/2018
18	14/03/2018	Cimetière	23/03/2018	26/03/2018
19	14/03/2018	Installations Classées – Croc Frais	23/03/2018	26/03/2018